

Document de travail 6

Original : anglais

**Améliorer les évaluations et la gestion
des stocks de vivaneaux profonds**

Ashley Williams et Simon Nicol



8th SPC Heads of Fisheries Meeting, 4–8 March 2013, Noumea, New Caledonia
8^e Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, 4–8 mars 2013, Nouméa, Nouvelle-Calédonie



Améliorer les évaluations et la gestion des stocks de vivaneaux profonds

Contexte

1. Dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques, le vivaneau profond constitue une ressource halieutique majeure. Les épuisements localisés observés dans certains pays océaniques posent la question de la viabilité des taux de pêche actuels. Cependant, l'évaluation quantitative des stocks de vivaneaux profonds dans la région du Pacifique est limitée par le manque de données adaptées sur les paramètres biologiques et halieutiques caractérisant ces ressources.
2. Lors de leurs trois dernières conférences, les Directeurs des pêches ont demandé à la CPS d'intensifier son programme d'assistance aux pays océaniques dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des stocks de vivaneaux profonds. Plus particulièrement, à l'occasion de leur Conférence de 2011, les Directeurs des pêches ont donné leur aval aux efforts engagés par la CPS pour mobiliser des fonds afin de monter un projet sur le vivaneau et de renforcer ainsi les capacités de gestion des pêcheries de vivaneaux.
3. Le présent document dresse un bilan succinct des activités menées dans ce cadre par la CPS.

Financement des projets

4. Depuis la septième Conférence des Directeurs des pêches, la CPS a obtenu des fonds de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), du Fonds Pacifique et de l'Agence française de développement (AFD), pour plusieurs projets relatifs à la ressource en vivaneau. L'enveloppe australienne vise à appuyer la gestion de la ressource en vivaneau dans les pays qui ont inscrit cette priorité dans la stratégie de pays qu'ils ont conclue avec la CPS. Il s'agit notamment des Tonga, du Samoa, de Vanuatu et des Îles Marshall. Les financements octroyés par le Fonds Pacifique et l'AFD sont destinés spécifiquement à la Nouvelle-Calédonie.

Atelier sur le vivaneau profond, juillet 2011

5. En juillet 2011, une réunion s'est tenue à la CPS dans le but de mettre au point un programme de travail destiné à appuyer la gestion du vivaneau dans la région, et de cerner les besoins prioritaires en information et en formation. L'atelier a rassemblé des représentants de 12 pays océaniques possédant d'intéressantes ressources en vivaneaux. Les participants à l'atelier se sont notamment mis d'accord sur un cadre et un programme de travail devant orienter les activités de la CPS dans ce domaine.

Programme de travail sur la ressource en vivaneau

6. L'objectif général du programme de travail consiste à améliorer les évaluations des stocks de vivaneaux profonds dans les États et Territoires insulaires océaniques afin de permettre le développement durable de la pêche, tout en renforçant les capacités des pays pour qu'ils puissent à l'avenir réaliser eux-mêmes ces évaluations.
7. Le programme de travail sera initialement centré sur les Tonga, le Samoa, Vanuatu et les Îles Marshall (enveloppe de l'AusAID), afin de répondre aux objectifs prioritaires que ces pays ont inscrits dans leurs stratégies de pays respectives. Des travaux complémentaires seront menés en Nouvelle-Calédonie (Fonds Pacifique et AFD).

8. Le programme de travail s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- Systèmes de collecte de données sur la pêche
- Amélioration des connaissances biologiques
- Évaluation et gestion des ressources
- Renforcement des capacités

Systèmes de collecte de données sur la pêche

9. Il ressort clairement de différentes expériences menées récemment pour évaluer l'état des stocks des thonidés et des ressources côtières des habitats peu profonds qu'il y a beaucoup à gagner à adopter une méthode normalisée pour la collecte des données halieutiques dans l'ensemble du Pacifique. La normalisation permettrait notamment de :

- faciliter la mise au point et l'entretien d'un système commun de bases de données à installer dans chaque pays océanien, ce qui limiterait les coûts de développement et de maintenance ;
- assurer une certaine cohérence au niveau des catégories de données recueillies et analysées et des méthodes employées ;
- faciliter les comparaisons entre les pêcheries des différents pays océaniques ; et de
- classer et hiérarchiser les champs de données en fonction de l'usage prévu.

10. Parmi les activités prévues pour appuyer les systèmes de collecte de données sur la pêche du vivaneau, on peut citer les suivantes :

- Appuyer la mise en place de programmes de suivi des pêcheries dans les pays (journaux de pêche et échantillonnage au port), compatibles avec les actions de suivi déjà en place pour la pêche artisanale.
- Élaborer des formulaires de données sur la pêche du vivaneau qui permettraient de recueillir des données à de multiples niveaux, selon les capacités et les moyens d'action de chaque pays océanien, tout en préservant l'intégrité des données déclarées. Si possible, conserver les formulaires déjà utilisés (ex. : journaux de pêche pour les pêcheurs de Lifou (Nouvelle-Calédonie), formulaire de données sur la pêche artisanale, fiches de pêche sur le vivaneau aux Tonga) pour éviter de remplacer des formats auxquels les pêcheurs sont déjà habitués et mettre ainsi toutes les chances de notre côté pour qu'ils enregistrent des données précises.
- Modifier l'actuelle base de données sur la pêche artisanale (TUF-ART) afin qu'elle puisse être utilisée pour saisir, stocker et gérer des données sur la pêche du vivaneau profond.

Amélioration des connaissances biologiques

11. Il est crucial de disposer d'estimations des paramètres biologiques, notamment les taux de croissance et de mortalité, pour comprendre la dynamique des populations d'espèces données et prédire leur réaction en cas de pêche. Or, la somme d'informations biologiques disponibles pour le vivaneau profond est étonnamment pauvre, en particulier dans le Pacifique.

12. Pour améliorer notre connaissance de la biologie des vivaneaux profonds, nous avons prévu plusieurs activités :

- Effectuer des études indépendantes des pêcheries afin de réaliser un échantillonnage biologique des populations faiblement exploitées.
- Organiser un échantillonnage dépendant des pêcheries : échantillonnage au port en Nouvelle-Calédonie, à Vanuatu, au Samoa et aux Tonga, et observateurs embarqués aux Tonga.
- Estimer la longévité, les taux de croissance, les âges de maturation et les saisons de reproduction des principales espèces, et comparer les résultats obtenus dans les pays océaniques visés.
- Étudier la structure génétique des stocks de vivaneaux afin de définir des unités de gestion dans chaque pays visé.
- Mettre au point une ou plusieurs méthodes permettant de distinguer *Etelis carbunculus* et *E. marshi*, deux espèces de vivaneau très semblables sur le plan morphologique, qui, jusqu'il y a peu, étaient considérées comme une seule et même espèce.

Évaluation et gestion des ressources

13. Le déficit d'information sur les espèces profondes dans de nombreux pays océaniques exclut tout recours aux évaluations classiques des stocks. Si l'on veut accompagner le développement d'évaluations de qualité pour ces stocks, il convient d'engager une masse considérable d'efforts, notamment pour recueillir des données de prises et d'effort à échelle fine sur une longue période (> 10 ans). Or, dans la plupart des pays océaniques, l'investissement nécessaire pour recueillir ces données sera sans doute supérieur à la valeur des pêcheries d'espèces profondes. En conséquence, il est peu probable que des modèles d'évaluation classiques des stocks soient appliqués aux vivaneaux profonds dans un avenir proche.
14. Par ailleurs, l'estimation de la production maximale équilibrée (PME), souvent utilisée comme point de référence dans les évaluations de stocks, n'est peut-être pas le point de référence le plus adapté pour les pêcheries de vivaneaux. Les raisons en sont multiples :
 - Les estimations de la PME sont généralement très incertaines, et la marge d'erreur est grande. En d'autres termes, la mortalité relative par pêche correspondant à la PME est une valeur également très incertaine.
 - Lorsque l'on estime la PME, on pose l'hypothèse que le milieu est une constante. On ignore ainsi les variations naturelles dans la taille des populations, d'une part, et la taille, l'âge et le stade de reproduction des individus, d'autre part.
 - La PME peut varier dans le temps (ex. : d'année en année). Elle doit donc être estimée à intervalles réguliers, ce qui représente un coût certain.
 - Enfin, et surtout, établir l'effort de pêche à la PME peut être contreproductif pour les pêcheries de vivaneaux. Ainsi, si l'on atteint la PME, les prises seront sans doute soutenables, mais il se peut que les taux de prises chutent en dessous du seuil économiquement viable.
15. Par conséquent, il convient de définir de nouveaux points de référence pour la gestion du vivaneau. Nous préconisons la mise au point d'un ensemble d'indicateurs (taille des poissons, taux de prises, etc.) assez simples à suivre, afin de produire un indicateur indirect de l'état des stocks et/ou une mesure de la performance des pêcheries.
16. En outre, nous proposons de mettre au point un cadre de gestion, apparenté au concept des procédures de gestion, où nous intégrerons ces indicateurs. Les procédures de gestion fixent le détail des mesures de gestion à mettre en place lorsque les indicateurs employés atteignent certains seuils de référence.
17. Pour améliorer l'évaluation et la gestion de la ressource en vivaneau, nous avons prévu les activités suivantes :
 - Caractériser l'activité de pêche du vivaneau dans chaque pays océanique pour dégager les tendances et cerner les données critiques manquantes.
 - Mettre au point des modèles de distribution spécifique et établir des cartes des habitats potentiels des principales espèces ciblées.
 - Définir des indicateurs et des points de référence biologiques et halieutiques adaptés, afin qu'ils soient intégrés à un cadre de procédures de gestion.
 - Elaborer des mesures de gestion réalistes (ex. : règles d'exploitation) pour chaque pays océanique en fonction de ces points de référence.

Renforcement des capacités

18. La CPS donnera aux halieutes océaniens la possibilité de poursuivre des études universitaires de troisième cycle afin de renforcer les capacités de gestion et d'évaluation de la ressource en vivaneau dans leurs pays respectifs.
19. Des agents des services des pêches océaniens participeront, le cas échéant, à des stages en détachement de longue durée à la CPS, afin de s'atteler à la mise au point de systèmes de collecte de données et d'évaluation applicables dans leurs pays respectifs.

Bilan des progrès à ce jour

20. Deux campagnes scientifiques indépendantes des pêcheries ont été menées à bien dans les ZEE des Fidji, du Samoa, de Wallis et Futuna et des Tonga. Des données de prises et d'effort à échelle fine ont été recueillies dans des populations éloignées et faiblement exploitées, ce qui permettra de disposer d'informations de référence utiles pour les prochaines évaluations. Des échantillons biologiques ont été prélevés sur 970 individus de 16 espèces.
21. Des opérations d'échantillonnage biologique dépendantes des pêcheries ont été menées et appuyées aux Tonga et en Nouvelle-Calédonie.
22. Des bourses ont été attribuées à deux agents des services des pêches du Samoa (Ueta Faasili) et de Vanuatu (Jeremie Kaltavara) afin qu'ils puissent terminer leur master à l'Université de Wollongong et à l'Université de Tasmanie, respectivement.
23. Un doctorant des Tonga (Hau Halafih) a bénéficié d'un accompagnement continu et d'un stage en détachement de longue durée à la CPS.
24. Des critères d'identification différentielle d'*Etelis carbunculus* et d'*E. marshi* ont été mis au point pour les études de terrain.

Recommandations

25. Les Directeurs des pêches sont invités à :
 - prendre note de l'état d'avancement des activités prévues dans le programme de travail sur la ressource en vivaneau de la CPS ;
 - noter que la CPS proposera aux membres une assistance *in situ* pour la mise en place de programmes de collecte de données sur la pêche et d'activités d'échantillonnage biologique au port, notant toutefois que la réussite du projet est fonction du soutien qu'accorderont les services des pêches nationaux à ces programmes de collecte de données ; et à
 - s'interroger sur la nécessité de financer ces activités après la clôture du projet (2015) afin de pérenniser les programmes de collecte de données et les activités d'échantillonnage au port et d'appuyer le suivi et la gestion des pêcheries de vivaneaux.